

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE KILO-MOTO

Société Anonyme Unipersonnelle

RCCM: CD/BIA/RCCM/14-B-0356/Bunia – Id.Nat.4-128-N60251L – NIF: A0805833A

Siege Social : BUNIA (Province de l'ITURI) 121, Boulevard de la Libération.

Représentation Kinshasa : 15, avenue des Sénégalais – Kinshasa /Gombe

Sièges d'Exploitation : NIZI (Kilo) Province de l'Ituri et WATSA (Moto) Province du Haut Uélé République Démocratique du Congo

DELEGATION SYNDICALE GROUPE KILO

Bunia, le 25.06/2021

N/réf : CDSK/SKM/RB-OX/COMEX/N°...32... /CSP-RS/2021

Transmis copie pour information à :

- Honorable Président du Sénat
 - Honorable Président de l'Assemblée Nationale
 - Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
 - Excellence Monsieur le Ministre des Mines
 - A son Excellence Madame la Ministre de Portefeuille
 - Excellence Monsieur le Ministre de L'Energie
 - Président du Conseil Supérieur de Portefeuille
 - Caucus des Parlementaires de l'Ituri
 - Monsieur le Conseiller Principal du Chef de l'Etat en matière de mines et énergie
 - Monsieur le Conseiller Principal du Chef de l'Etat en matière de Sécurité
 - A l'Agence Nationale de Renseignement
 - Réseau Mwangaza
 - Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la SOKIMO SA
 - Monsieur le Directeur Général de la SOKIMO SA
 - Intersyndicale SOKIMO (Toutes)
Tous à Kinshasa
-
- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de l'Ituri
 - Excellence Monsieur le Ministre Provincial de Mines
 - Coordonnateur de la SOCIT
 - Monsieur le Représentant de la SOKIMO à Bunia
 - Monsieur le Directeur Chef de Département Administratif et Financier de la SOKIMO
 - Aux Délégations Syndicales (Toutes)
à Bunia

Délégation Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

Bunia – Nizi – Bambumines – Mongbwalu – Budana - Dele-Makabo – Kerekere – Assada - Soleniamba

Province de l'Ituri – République Démocratique du Congo

Téléphone : (+243) 82 813 2855 / 81 153 9012 / 81 143 5151

E-mail : skmdebunia@gmail.com

Excellence Monsieur le Président de la
République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)

Objet : **Mémemorandum**

Excellence Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'écrire à votre très haute autorité pour venir dénoncer le contrat SOKIMO-Southern Energy au sujet de l'Electricité de la SOKIMO à Bunia.

En effet, Excellence Monsieur le Président, en ce moment où votre très haute autorité a donné le ton pour rectifier les mauvais contrats, il nous appartient à dénoncer à votre Excellence le contour de ce contrat.

- 1) C'est un contrat dont le contenu est discret contrairement au principe de la loi OHADA qui exige que tout contrat soit rendu public.
- 2) L'exemplaire du contrat a été refusé à la Délégation Syndicale malgré l'insistance de celle-ci et ce, depuis plus d'une année.
- 3) L'électricité de la SOKIMO sert à alimenter ses usines, ateliers et mines et ne peut faire objet d'une quelconque amodiation ou création d'une société de joint-venture.
- 4) La Société Southern Energy n'a pas une capacité technique, ni financière acquise pour apporter un « plus » à la SOKIMO.
- 5) Selon les indiscretions, Southern Energy aurait une part de 65% contre 35% pour la SOKIMO dans le cadre de la société commune, genre de contrat que le Chef de l'Etat a déjà refusé car non bénéfique.
- 6) La Southern Energy est une société à identité floue, sans siège à Kinshasa. Mais, son siège se trouverait dans un cabinet d'un maître avocat à Bunia.
- 7) Sans qu'on en parle haut, la société Southern Energy serait un truc monté de toute pièce avec la complicité interne afin de prendre en otage l'électricité de la SOKIMO au profit de quelques individus qui voudraient y trouver une rente afin d'assurer leur avenir, lorsqu'ils ne seront plus aux affaires.

Nous profitons également de l'occasion, pour interpeller les Elus de la Province de l'Ituri à s'approprier ce dossier et de poursuivre les dirigeants de la SOKIMO, signataires de cette connerie, jusqu'à leur dernier retranchement.     




Délégation Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

Bunia - Nizi - Bambumines - Mongbwalu - Budana - Dele-Makabo - Kerekere - Assada - Soleniama

Province de l'Ituri - République Démocratique du Congo
Téléphone : (+243) 82 813 2855 / 81 153 9012 / 81 143 5151

E-mail : skmdsbunia@gmail.com

Lorsque les travailleurs de la SOKIMO écrivent que le dossier de cette entreprise mérite qu'on arrête beaucoup de gens, l'on nous prend pour des extrémistes, mais voyez où nous en sommes arrivés aujourd'hui.

Avec espoir que notre dénonciation pourra retenir l'attention de votre très haute autorité, veuillez croire, Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat, à l'expression de nos sentiments de profonds respects.

Pour la Délégation Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

DJOMBU DHEVI Innocent

Délégué Syndical Principal Soleniama

KASONGO LORIMA Jean-Vianney

Délégué Syndical Bunia

MUSILALI SIVUNAVIRWA Didace

Délégué Syndical Bunia

LOKANA DHEVI Jean-René

Coordonnateur Syndical SOKIMO Groupe Kilo

GBOMBU DHIKA Claude

Délégué Syndical Bambu

NKONGO MAMPASI Serge

Délégué Syndical Bunia

LONDJIRINGA SAVO Justin

Délégué Syndical Bunia

Délégation Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

Bunia – Nizi – Bambumines – Mongwalu – Budana - Dele-Makabo – Kerekere – Assada - Soleniama

Province de l'Ituri – République Démocratique du Congo

Téléphone : (+243) 82 813 2855 / 81 153 9012 / 81 143 5151

E-mail : skmdsbunia@gmail.com

SOKIMO SA

COORDINATION SYNDICALE GROUPE KILO

Bunia, le ... 27/07 ... /2021

N/Réf : CDSK/SKM/RB-OX/COMEX/N° ... 038 ... /CSP-RS/2021

✓ A Monsieur le Directeur Général de la
SOKIMO SA à Kinshasa Gombe

Monsieur le Directeur Général

Concerne : Transmission lettre N/Réf : CDSK/SKM/RB-OX/COMEX/N°35/CSP-RS/2021
du 22 juillet 2021

Nous avons l'honneur de transmettre à votre autorité la correspondance dont l'objet repris ci-haut en concerne pour information.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Pour la Délégation Syndicale Groupe Kilo

KASONGO LORIMA Jean Vianney
Délégué Syndicale Principal Bunia a.i.

LOKANA DHEVI Jean-Réné
Coordonnateur Syndical SOKIMO Groupe Kilo

CC : CI.

SOCIÉTÉ MINIERE KILO-MOTO

Société Anonyme à responsabilité limitée

RCCM : CD/BIA/RCCM/15-0356 / Bunia - Id. Nat. 4-126-N60251L - NIF: A0805833A

Siège Social : BUNIA (District de l'Ituri) - B.P. 219 -220 Bunia

Siège Administratif : 15, avenue des Sénégalais - B.P. 8498 Kin I - Kinshasa / Gombe

Sièges d'Exploitation : NIZI (Kilo) District de l'Ituri et WATSA (Moto) District du Haut-Uélé - Province Orientale - République Démocratique du Congo

DELEGATION SYNDICALE GROUPE KILO

N/R: CDSK/SKM/RB-OX/COMEX/N°35 /CSP-RS/2021

Bunia, le 22 juillet 2021

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le **Président de la République Démocratique du Congo**,
(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)
- Honorable Monsieur le **Président de l'Assemblée Nationale** ;
- Honorable Monsieur le **Président du Sénat** ;
- Son Excellence Monsieur le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement** ;
(Avec l'expression de haute considération)
- Son Excellence Madame la **Ministre des Mines**
- Son Excellence Madame la **Ministre de Portefeuille**
- Madame la **Présidente du Conseil d'Administration** de la SOKIMO SA
- Son Excellence Monsieur le **Gouverneur de la Province de l'Ituri à Bunia** ;
- Société Civile Ituri
- **ONG Membres au Réseau MWANGAZA**
- Monsieur le **Directeur Chef de Département Administratif et Financier** de la SOKIMO
- Monsieur le **Directeur Représentant** de la SOKIMO Bunia.

Au Caucus des Parlementaires de l'Ituri

(Avec l'expression de nos sentiments respectueux)

Concerne : La spoliation de la centrale hydroélectrique de Budana appartenant à la SOKIMO SA

Honorables Députés et Sénateurs,

Sous cet objet choquant et de très grande urgence, nous venons par la présente rappeler à votre intention une dénonciation que vous avons faite récemment dans une correspondance dont vous avez été ampliataires au sujet d'un projet de contrat léonin autour de l'électricité de la SOKIMO.

Pour mémoire, il y a un mois, sous l'impulsion de Madame la Présidente du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la SOKIMO, s'est tenue une réunion à Kinshasa entre SOKIMO et Southern Energy. Cette réunion consistait à finaliser le dossier relatif au contrat léonin qui devrait spolier la

Délégation Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

Bunia - Nizi - Bambumines - Mongbwalu - Budana - Dele-Makabo - Kerekere - Assada - Soleniama

Province de l'Ituri - République Démocratique du Congo

Téléphone : (+243) 82 813 2855 / 81 153 9012 / 81 143 5151

E-mail : skmdsbunia@gmail.com

Honorables Députés et Sénateurs, TROP C'EN EST TROP. Nous en avons assez de vivre dans cette hypocrisie. Monsieur le Directeur Général a.i. de la SOKIMO fait tout ce que bon lui semble. Personne ne l'inquiète. Avec des bradages de tout bord, sa gestion cavalière a fait des morts à la SOKIMO à travers une misère impossible qu'il nous impose. Aucun ministère n'a rien dit.

Et maintenant, ce dernier en arrive à amodier l'électricité de la SOKIMO par laquelle on voit encore la présence de cette entreprise. Au moins les recettes de cette énergie aident les travailleurs en leur procurant cercueil, et linceul en cas du décès d'un agent tombé à la suite de misère entretenue par le Directeur Général Intérimaire. Et maintenant, que deviendront ces derniers sans recettes pour se procurer médicament ni des linceuls en cas de décès ?

Lorsque nous disons que ce Directeur Général est d'une mauvaise foi outrancière et qu'il a la mission d'achever la SOKIMO, il y en a de ceux qui nous traitent d'extrémistes. Mais regardez les faits et les faits seuls. Que peut-on en conclure ? Peut-on vraiment dire, la main sur le cœur, que nous avons tort ?

Honorables Députés et Sénateurs, hier, par votre vigilance, un immeuble de la SOKIMO à Kinshasa a été sauvé de justesse d'une menace d'hypothèque par le même Directeur Général a.i. actuel.

Mais aujourd'hui, il y a péril et feu dans votre propre maison, votre propre Province, votre propre base.

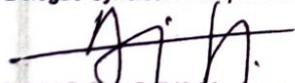
Le moment est donc venu pour que vous puissiez sauver votre propre meuble.

Avec l'espoir que vous œuvrez pour l'intérêt de vos électeurs, veuillez agréer, Honorables Députés et Sénateurs, l'expression de nos sentiments d'estime et de considération distinguée.

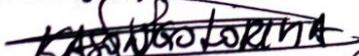
Pour la masse laborieuse de SOKIMO

La Délégation Syndicale Groupe Kilo

DJOMBU DHEVI Innocent
Délégué Syndical Principal Soleniama



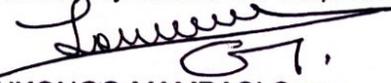
KASONGO LORIMA Jean-Vianney
Délégué Syndical Bunia



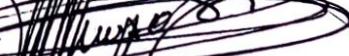
MUSILALI SIVUNAVIRWA Didace
Délégué Syndical Bunia



LOKANA DHEVI Jean-René
Coordonnateur Syndical SOKIMO Groupe Kilo



NKONGO MAMPASI Serge
Délégué Syndical Bunia



LONDJIRINGA SAVO Justin
Délégué Syndical Bunia



Délégation Syndicale SOKIMO Groupe Kilo

Bunia - Nizi - Bambumines - Mongbwalu - Budana - Dele-Makabo - Kerekere - Assada - Soleniama

Province de l'Ituri - République Démocratique du Congo

Téléphone : (+243) 82 813 2855 / 81 153 9012 / 81 143 5151

E-mail : skmbsunia@gmail.com



SOCIÉTÉ MINIÈRE DE KILO-MOTO

Société Anonyme Unipersonnelle

RCCM: CD/BIA/RCCM/14-B-0356/Bunia - Id. Nat. 4-128-N60251L - NIF: A0805833A

Siège Social : BUNIA (Province de l'ITURI) 121, Boulevard de la Libération.

Représentation Kinshasa : 15, avenue des Sénégalais - Kinshasa /Gombe

Sièges d'Exploitation : NIZI (Kilo) Province de l'Ituri et WATSA (Moto) Province du Haut Uélé République Démocratique du Congo

DELEGATION SYNDICALE GROUPE KILO

NOTE EXPLICATIVE

A L'INTENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE L'ITURI AU SUJET DES MANIFESTATIONS ACTUELLES A LA SOKIMO SA

Excellence Monsieur le Gouverneur,

Si les agents les Travailleurs de la SOKIMO SA manifestent ce dernier temps, c'est simplement parce que les dirigeants de la Société ont choisi de jouer à la provocation en posant des actes de gestion irresponsables.

Suite à cela, la Délégation Syndicale a jugé bon d'éclairer votre autorité relativement aux situations qui précises qui fâchent les Travailleurs.

1. BRADAGE DE LA CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE DE BUDANA

Les travailleurs disent NON au contrat GREENTECH ENERGY signé récemment par les responsables actuels pour les raisons suivantes :

- Le Chef de l'Etat a promis relancer la SOKIMO. Cela va se passer nécessairement par la reprise des activités de production de l'or. Cette activité nécessite énormément d'énergie. La spoliation de la centrale hydro-électrique de Budana constitue une entrave pour la concrétisation de la promesse du Chef de l'Etat.
- Pour l'instant, les recettes issues de la commercialisation de l'électricité aide la SOKIMO à prendre encore en charge les soins médicaux ainsi que les lindeuls pendant ce temps de l'impaiement chronique (100 mois d'arriérés de salaire).
- Refus catégorique de rendre le contrat public en violation des dispositions de la loi. Ce qui justifie à 100% qu'il s'agit d'un contrat qui contient des dispositions qui peuvent énerver les Travailleurs.
- Southern Energy, plébiscitée à tort par la Présidente du conseil d'administration de la SOKIMO comme partenaire valable n'a aucune capacité financière avérée.
- Le Directeur Général actuel étant intérimaire, n'est pas compétent pour signer des contrats de disposition du patrimoine de la Société.

C'est pourquoi les Travailleurs sont déterminés à barrer la route, par tout moyen à leur disposition, à tout projet qui vise à les déposséder du seul atout qui lui permet de survivre et qui sert de base pour la relance de la Société.

Délégation Syndicale Groupe Kilo

Délégations Syndicales de Base

Secateurs : Bursa - Nizi - Bernburnines - Monghwalu - Budana - Dele-Makabo - Kerekere - Assada - Soleniama
Province de l'Ituri - République Démocratique du Congo

skmdsbunia@gmail.com

2. LE CATASTROPHE DU SOCIAL DEPASSE LE SEUL DU TOLERABLE.

Impaiement de plus de 100 mois de salaire avec comme conséquence :

- Décès en cascade, par suite de stress lié aux soucis de vie (plus ou moins 2 par semaine).
- Dislocation des ménages
- Cas de malnutrition sévère dans les familles
- Déguerpissements des maisons de location pour non paiement de loyers.
- Non-scolarisation des enfants

Bref, une vie de clochardise imposée aux Travailleurs.

3. GESTION CAOTIQUE ET INIQUE DE LA DIRECTION DE L'ELECTRICITE

Le dirigeant actuel de l'ELECTROKIMO accuse une incompétence et une absence du leadership qui fait rêver : Cela se manifeste notamment par les faits ci-après :

- Maintien d'un circuit mafieux dans la gestion des recettes issues de la commercialisation de l'énergie électrique en Ville de Bunia et environs
- Incapacité totale d'assurer la maintenance de l'outil de production de l'énergie.
- Désordre spectaculaire dans le réseau de distribution
- Instauration d'un régime de discrimination entre les agents de la Société.
- Absence de collaboration avec les autres responsables de la Société.

4. DEFICIT MANAGERIAL CRIANT A LA TETE DE LA SOCIETE

Le conseil d'administration actuel de la SOKIMO, à part la recherche des possibilités de bradage du patrimoine de la Société, n'aucune vision pour faire prospérer la Société. Cela, depuis 6 ans à la tête de cette dernière.

- Arrêt sans motif valable de la production de l'or à l'Usine de TARADA à Nizi
- Aucune stratégie de redressement de la Société et de relance de la production de l'or
- Indulgence coupable face à gestion cavalière de la direction de l'électricité et des autres secteurs (production artisanale de l'or)
- Ventes de plusieurs permis d'exploitation de la Société.

5. DETOURNEMENT SANS SCRIPULE

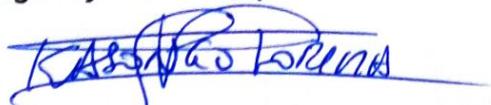
Malgré les retenus effectuées sur les salaires des agents au titre des impôts et cotisations diverses, ces montants sont purement détournés par la Direction générale de la Société sans qu'ils n'atteignent leur destination.

Tel est, Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province, l'essentiel des revendications des Travailleurs, qui ne jurent que par l'annulation pure et simple du contrat GREENTECH ENERGY ainsi que le départ immédiate de Madame la Présidente du conseil d'administration et du Directeur Général a.i. actuel de la SOKIMO sans quoi, les manifestations se poursuivront sans relâche.

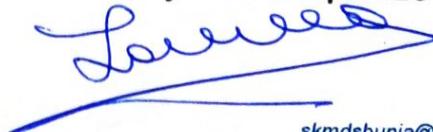
Fait à Bunia, le 24/10/2021

POUR LA DELEGATION SYNDICALE DE LA SOKIMO

Jean-Vianney KASONGO LORIMA
Délégué Syndical Principal Bunia a.i



Jean-René LOKANA DHEVI
Coordonnateur Syndical Groupe/KILO



Délégation Syndicale Groupe Kilo

Délégations Syndicales de Base

Secteurs : Bunia - Nizi - Bambumines - Mongbwalu - Budana - Dele-Makabo - Kerekere - Assada - Soleniama
Province de l'Ituri - République Démocratique du Congo

skmdsbunia@gmail.com

SOCIÉTÉ MINIERE DE KILO-MOTO

Société Anonyme Unipersonnelle

RCCM : CD/BIA/RCCM/14-B-0356 / Bunia - Id. Nat. 4-128-N60251L - NIF: A0805833A

Siège Social : BUNIA (District de l'Ituri) - B.P. 219 -220 Bunia

Siège Administratif : 15, avenue des Sénégalais - B.P. 8498 Kin I - Kinshasa / Gombe

Sièges d'Exploitation : NIZI (Kilo) District de l'Ituri et WATSA (Moto) District du Haut-Uélé - Province Orientale - République Démocratique du Congo

BANC SYNDICAL SOKIMO GROUPE KILO

Bunia, le 29/11/2021

N/réf : CDSK/SKM/RB-OX/COMEX/N° 073 /CSP-RS/2021

Transmis copies pour information à :

- Caucus des Parlementaires de l'Ituri ;
- Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la SOKIMO SA ;
- Monsieur le Maire de la Ville de Bunia
- PNC-Ville de Bunia ;
- Agence Nationale de Renseignement Ville de Bunia ;
- Monsieur le Directeur Général de la SOKIMO SA ;
- Monsieur le Directeur Représentant de la SOKIMO Bunia ;
- Monsieur le Directeur Chef de Département Administratif et Financier de la SOKIMO SA ;
- Monsieur le Directeur d'Electrokimo ;
- Intersyndicale Nationale à Kinshasa ;
- Intersyndicale SOKIMO – Ituri ;
- Délégations Syndicales (Toutes).

Excellence Monsieur le Gouverneur de la
Province de l'Ituri

Objet : **Votre implication personnelle pour barrer la route à la remise et reprise cavalière entre SOKIMO et GREENTECH ENERGY**

Excellence Monsieur le Gouverneur,

C'est avec profond regret que nous venons auprès de votre haute autorité pour ce dont l'objet ci-haut en concerne.

En effet, c'est depuis plus de deux ans que la masse laborieuse de la SOKIMO Groupe Kilo, expressément clochardisée dénonce le caractère très très très léonin du contrat GREENTECH ENERGY qui lie la SOKIMO à la compagnie sud-africaine Southern Energy pour une joint-venture basée sur l'hydroélectricité de leur chère entreprise (SOKIMO).

Délégation Syndicale Groupe Kilo

Délégations Syndicales de Base

Secteurs : Bunia, Nizi, Bambumines, Mongbwalu, Budana, Dela-Makaba, Kerehere, Assada, Suleniama
Province de l'Ituri – République Démocratique du Congo

skindsbunia@gmail.com

Hélas, ce contrat a été signé en toute opacité, en défaveur totale du personnel dans une violation outrancière de la loi en matière du travail ainsi que de règlements de travail sans oublier les dispositions de la Convention Collective de l'entreprise.

Récemment encore (le 24/11/2021), lors d'une assemblée générale extraordinaire dont votre autorité a reçu en ampliation une copie de procès-verbal, spécialement, ceux d'ELECTROKIMO, sont montés au créneau pour décrier haut et fort ce contrat qui met en péril leur carrière tout en s'opposant farouchement à l'imminente remise et reprise au profit de GREENTECH ENERGY.

Excellence, au regard de cette violation outrancière des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles constatées jusqu'ici, notamment au niveau des :

- Article 67 de la Constitution de la RDC relatif à l'obligation pour chaque congolais à protéger la propriété et les biens publics
- Article 56 de la Constitution de la RDC relatif aux crimes économiques
- Article 2 du Code de Travail de la RDC relatif à l'interdiction du travail forcé et de l'esclavage
- Article 36 du Code de Travail de la RDC relatif à la liberté de contracter
- Article 80 du Code de Travail de la RDC relatif à la substitution de l'Employeur
- Article 81 du Code de Travail de la RDC relatif au transfert de la main d'œuvre
- Article 97 du Code Pénal Congolais Livre II relatif au détournement de la main d'œuvre
- Article 63 du Code Civil congolais Livre III relatif aux obligations entre contractants sans nuire aux tiers
- Article 99 de la Convention Collective de la SOKIMO relatif au dialogue entre parties signataires de la Convention Collective
- Article 4 de la Convention 98 de 1949 de l'OIT qui appuie l'article 99 de la Convention Collective de la SOKIMO,

Nous, membres de l'Intersyndicale Provinciale de l'Ituri, soucieux de préserver l'emploi de Travailleurs de la SOKIMO, aussi bien leur patrimoine énergétique actuellement en prédation consécutive de la mauvaise volonté manifeste de l'Employeur véreux, nous rangeant du côté de Travailleurs :

- 1) Refusons catégoriquement et ce contrat et cette méchante remise et reprise
- 2) Demandons à votre haute autorité de bien vouloir vous impliquer personnellement pour barrer la route à cette remise et reprise susceptible de soulever la masse laborieuse avec comme conséquence le trouble éventuel de l'ordre public en cas de forcing de la partie Employeur.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Gouverneur, l'expression de nos sentiments les plus patriotiques.

Pour le Banc Syndical Groupe Kilo (Ituri) :

LA DELEGATION SYNDICALE

Innocent DJOMBU DHEVI

Délégué Syndical Principal SOLENIAMA



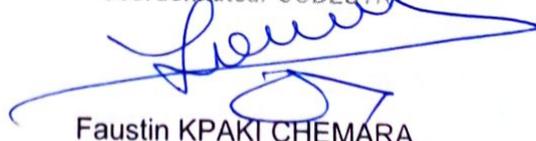
Cécile TABO MBUSI

Délégué Syndical Mongbwalu



Jean René LOKANA DHEVI

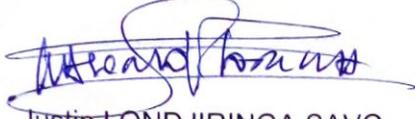
Coordonnateur CODESYK



Faustin KPAKI CHEMARA

Délégué Syndical Principal Bunia

Jean-Vianney KASONGO LORIMA
Délégué Syndical Bunia



Justin LONDJIRINGA SAVO
Délégué Syndical Bunia

Déo MATESO KUMBABO
Délégué Syndical Principal BUDANA



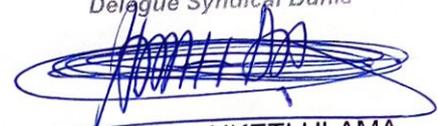
Serge NKONGO MAMPASI
Délégué Syndical Bunia

Claude GBOMBU DHIKA
Délégué Syndical Bambu

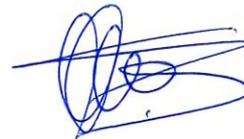


Jean Robert MAWA TANDEMA
Délégué Syndical Bunia

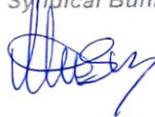
Roger HANDJABO DACHABO
Délégué Syndical Bunia



Jean Claude UKETI ULAMA
Délégué Syndical Bunia



Didace MUSILALI SIVUNAVIRWA
Délégué Syndical Bunia



L'INTERSYNDICALE SOKIMO

Dieudonné UVOYA URINGI
Permanent Syndical CSC-Ituri



Bosco KISOKE
Permanent Syndical OTUC-Ituri



James-Walker NGALA
Permanent Syndical UNTC-Ituri

